

# PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE

Le port du masque de procédure est demandé aux usagers qui présentent des symptômes d'infection des voies respiratoires aiguës, aux visiteurs, aux personnes proches aidantes et aux bénévoles qui se rendent dans l'un de ces lieux ci-dessous.

Secteurs et précisions		Port du masque de procédure		
		Usagers asymptomatiques <sup>1</sup>	Visiteurs et proches aidants	Travailleurs et bénévoles
Unités de courte durée incluant les unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) et les unités de courte durée gériatrique (UCDG)	Chambres des usagers, aires de circulation (corridors) et aires communes	Non requis	Requis	Requis (excluant le poste de soins)
	Unités de santé mentale			
	Centre mère-enfant famille			
	Pédiatrie			
Secteurs ambulatoires, dans les zones cliniques <sup>2</sup>	Urgence (salles de choc, salle d'attente, aires de triages et de civières)	Requis	Requis	Requis (excluant le poste de soins)
	Cliniques externes, endoscopie, radiologie, etc.	Non requis	Non requis	
	Hémodialyse		Non requis	
	Chirurgie d'un jour et salle de réveil		Non requis	
	Tous les autres secteurs ambulatoires, à l'extérieur de l'hôpital, non mentionnés ci-dessus (ex. : CLSC, visites à domicile, soutien à domicile (SAD) de tous les milieux, cliniques médicales, groupe de médecine de famille (GMF), centres de vaccination, centre de prélèvements, etc.) Cette liste est non exhaustive.		Non requis	

Secteurs et précisions		Port du masque de procédure		
		Usagers asymptomatiques <sup>1</sup>	Visiteurs et proches aidants	Travailleurs et bénévoles
Secteurs ambulatoires, dans les zones cliniques <sup>2</sup>	Clinique de dépistages COVID-19	Requis	Requis	N95 (selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST))
Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics et maisons des aînés et alternative (MDA MA)	Aires de soins et aires communes	Non requis	Requis	Requis (excluant le poste de soins)
	Secteurs administratifs		Non requis	Non requis
Résidences privées pour aînés (RPA) - unités de soins, CHSLD privés et ressources intermédiaires (RI) (10 usagers et plus)	Aires de soins et aires communes	Non requis	Recommandé	Recommandé
	Secteurs administratifs		Non requis	Non requis
Centre jeunesse		Non requis	Non requis	Recommandé

<sup>1</sup> Usagers asymptomatiques : ne présentent aucun signe et symptôme d'infection des voies respiratoires aiguës.

<sup>2</sup> Zones cliniques : secteur où des soins et des services sont offerts aux usagers.